

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue de la VIEILLE FORGE**

N°176

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison des travaux au 29 rue de la VIEILLE FORGE la circulation sera interdite .*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *en raison des travaux au 29 rue de la VIEILLE FORGE la circulation sera interdite le lundi 25 octobre 2021 de 09H00 à 17H00.*

ARTICLE 2 : *les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 3: *Ampliation du présent arrêté sera adressée à:*
- monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 4: *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 20 septembre 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

